

DELIBERATION N° 2023.03.08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023, s’est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : **19**
Présents : **17**
Votants : **19**

Étaient présents :

Ludovic **PROISY**, Maire ;
Judith **TERNIER**, Christelle **DELEPLACE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;
Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Marie-Claire **NAESSENS**, Olivier **MORVAN**, Isabelle **CANDELIER**, Brigitte **MAINGUET**, Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Théo **VANENGELANDT**, Maurice **VANDEWALLE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE**, ayant donné procuration à Olivier **MORVAN**
Fabienne **MEPLON**, ayant donné procuration à Guillaume **LIETARD**

Était absent excusé :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Théo **VANENGELANDT** a été désigné secrétaire de séance à l’unanimité.

DELIBERATION N° 2023.03.08
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L’ANNÉE 2023

M. LE MAIRE RAPPELLE le caractère essentiel du tissu associatif dans l’accès à la culture, au sport et aux loisirs.

La commune accompagne les associations via notamment la possibilité de louer gratuitement une salle municipale pour leur manifestation et/ ou réunions mais aussi par l’attribution de subventions de fonctionnement.

En 2023, la commune entend poursuivre son soutien au monde associatif sur des bases identiques à celles de l’année précédente.

Les demandes de subventions ont été étudiées et s’établissent comme suit :

Vendeville Randonnée Pédestre - VRP	
Association Œnologie & Culture - AOC	250,00 €
UNC section 409 Templemars / Vendeville	250,00 €
Club de Loisirs de Vendeville	400,00 €
Tennis club de Templemars - TCT	560,00 €
Templemars Karaté club - TKC	480,00 €
AS Club Basket Wattignies / Templemars - ASWT	400,00 €
Entente pongiste Templemars / Vendeville - EPTV	910,00 €
Football club de Templemars / Vendeville - FCTV	2 110,00 €
Judo club Templemars / Vendeville - JCTV	1 620,00 €
Entente Cycliste Faches-Thumesnil Ronchin - ECFTR	250,00 €
Foulées des Périseaux	400,00 €
	8 030,00 €

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder ces montants de subventions au titre de l'année 2023 pour 2023.

Ces subventions seront inscrites à l'article 6574 du Budget Primitif 2023

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE les montants de subventions proposés au titre de l'année A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 3 avril 2023

Le Maire,


Ludovic PROISY